DLP 16-9-855598



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION AQUITAINE

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33150 CENON
Tél. 56 - 86 22 75

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

I.S.S.N. : 31324425300016

BULLETIN TECHNIQUE N° 19

JEUDI 12 SEPTEMBRE 1985

MAIS-PRAIRIES DE GRAMINEES

SURVEILLER :

Cirphis : Suivre l'évolution des populations de chenilles dans les prairies de graminées et gazons du Nord des Pyrénées Atlantiques et de Chalosse.

MAIS-PRAIRIES DE GRAMINEES

Cirphis (noctuelle des graminées) : La région la plus favorable aux attaques de chenilles de cette noctuelle défoliatrice se situe dans le Nord des Pyrénées Atlantiques et en Chalosse.

Le seuil d'intervention est de 10 à 20 chenilles par m2. Bien que le seuil soit atteint dans les secteurs de Monein (Sorgho-Maïs consommation) et d'Andrein (Maïs consommation), le traitement est inutile si le stade "grain laiteux" est dépassé. Dans les maïs correctement désherbés les attaques sont faibles.

Les populations de chenilles en prairies de graminées restent encore faibles (2 larves/m2), bien qu'en augmentation dans le secteur de Lucq de Béarn (6 larves/m2).

La surveillance des prairies et gazons exige de faire des observations systématiques, au niveau du sol entre les touffes d'herbe, afin d'estimer l'importance des populations.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles d'AQUITAINE. Le Directeur-Gérant : A. GRAVAUD. C.P.P.A.P. N° 1859 AD

P28

 ./..

Si nécessaire, un traitement peut être effectué, en fin de journée, avec un des produits suivants :

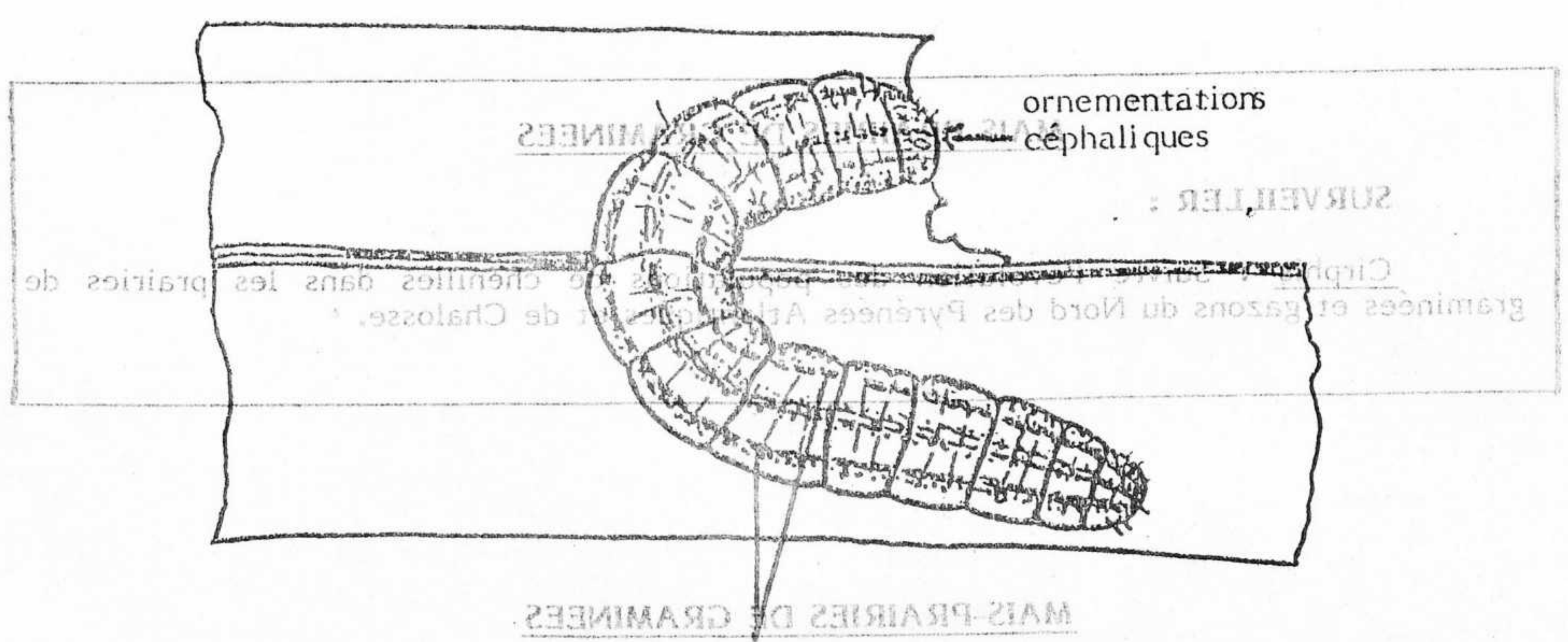
. Dipterex 80 - 1,5 à 2 kg PC/ha

. Drifène AP ou Ekodrine PE - 3,5 à 4 l PC/ha

. Pyréthroïdes liquides aux doses homologuées sur pyrale du maïs.

Ne pas traiter à moins de 15 Jours d'une pâture ou d'une coupe.

L'emploi du lindane est proscrit.



. Chenille âgée de Cirphis.

__Pyrale__ : le second vol reste actif ; un renouvellement de la protection peut être envisagé dans les parcelles de __maïs doux__ dont la __récolte__ est prévue en __octobre__, si le précédent traitement remonte à plus de 3 semaines.

Ne pas intervenir moins de 15 jours avant récolte.

.../...